

Département
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DREUX

CANTON DREUX 1

MAIRIE
VERNOUILLET

OBJET :
Affectation du résultat
2022 du budget annexe
ZAC BOIS DU CHAPITRE de
la Ville

Date de la
convocation
du Conseil municipal

31 mars 2023

Service financier :
Jmb/dd/ma - 2023.036

SG-2023/04-08

Acte certifié exécutoire après
transmission aux services
préfectoraux

Publication électronique et mise en
ligne sur le site internet de la
collectivité le

23/05/2023

Par délégation du Maire,
La DGS,
C. COORDIER

REPUBLICQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
028-212804041-20230412-2023-04-08D-DE
Date de transmission : 22/05/2023
Date de réception en préfecture : 22/05/2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le DOUZE du mois de AVRIL à DIX-NEUF HEURES QUINZE, se sont réunis dans la salle du Conseil, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vernouillet, sous la présidence de M. Damien STEPHO, Maire, dûment convoqués le 31 mars.

La séance a été retransmise par voie électronique.

Présents :

MM. STEPHO, MALANDAIN, Mmes LUCAS, BENABI, M. DETAMANTI, Mme MANSON, M. RICHARD, Mme BOUGRARA, M. MORIN, Mmes EMOND, MONTIGNY, M. TRAPATEAU, M. LOUDIERE, Mmes POMMIER MERABTI, SENECHAUX, MM. CAN, AHSAINÉ, Mmes QUERITE, REPARAT, PFEIFFER'OVA.

formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme VIGNY à M. DETAMANTI, M. GLIZE à M. MALANDAIN, Mmes HENRI à M. MORIN, M. YOUNSSI à Mme QUERITE, M. SIADOUA à Mme LUCAS,

Absent excusé : Néant

Absents (es) non excusés (es) : M. CHAKOUR, Mme ONAL, MM. CHBABI, HOFFMANN, Mme BOUADLA-ABDI, MM. MEBARKI, LAMRINI,

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 21

Nombre de membres votants : 26

Mme Michèle MANSON a été élue secrétaire.

Début de séance : 19 h 15 - Fin de séance : 20 h 50

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de Monsieur Damien STEPHO, Maire,

Après avoir entendu le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2022 ;

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 ;

Constatant que le CFU 2022, du budget annexe ZAC BOIS DU CHAPITRE de la ville de Vernouillet, présente les résultats suivants :

| | RESULTAT | VIREMENTS | RESULTAT DE | RESTES A | SOLDE DES | CHIFFRES A |
|--------|-------------------------------|---------------------------|-------------|---------------|----------------------|---|
| | CLOTURE DE L'EXERCICE 2021 | LA SI En 2022 -1058 | CFU 2022 | REALISER 2022 | RESTES A REALISER | PRENDRE EN COMPTÉ POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT |
| INVEST | 726 747,75 | | 47 349,65€ | - € | - € | 774 097,40€ |
| FONCT | 82 814,45 | | 447 977,38€ | - € | | 530 791,83 € |

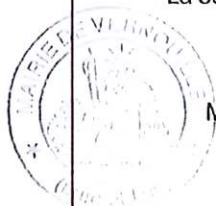
Le budget de la ZAC Bois du Chapitre étant une gestion de stock, l'excédent de résultat de la section de fonctionnement doit rester en section de fonctionnement afin de permettre l'écriture de sortie des stocks pour les terrains vendus.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 | | 530 791,83 € |
|--|--|--------------|
| Affectation obligatoire : | | |
| A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) REC 51 | | |
| Solde disponible affecté comme suit : | | |
| Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) | | |
| Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) REC SF | | |
| Ligne 001 = | 774 097,40€ DEP 51 si chiffre négatif ou REC 51 si chiffre positif | 530 791,83 € |
| Total affecté au c/ 1068 : | | 0,00 € |
| DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 | | |
| Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement | | |

Après avoir délibéré,
Approuve à l'unanimité,
Et ont signé les membres présents,

La secrétaire de séance,




Michèle MANSON

Le Maire,



Damien STEPHO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.